



Accident de voiture priorité

Par **jojo60240**, le **23/11/2013** à **15:16**

Bonjour,
Je viens vers vous car ma femme a eu un accident de la route à une priorité à droite. Ma femme n'a pas vu l'autre voiture arriver et elle s'est fait rentrer dedans. C'est l'autre véhicule qui a percuté tout le latéral droit de la voiture de ma femme et l'a envoyée gratter le mur de l'autre côté de la route. Les pompiers ont dû arracher les portes pour sortir ma femme de la voiture.
Qui est en tort dans l'histoire, ma femme était engagée ? Sois ma femme pour défaut de priorité ou l'autre pour non maîtrise de son véhicule.
Merci d'avance.
Cordialement.

Par **moisse**, le **23/11/2013** à **16:09**

Bonjour,
En quelque sorte tout le monde a le droit de griller feux rouges et priorités en espérant que les autres conducteurs ont de bons réflexes et de bons freins pour éviter le "défaut de maîtrise" ?
Je crois que vous connaissez la réponse.
Quoiqu'il en soit il est vraisemblable que des constatations ont été établies par les forces de l'ordre, et que cela déterminera les responsabilités de chacun.

Par **chaber**, le **23/11/2013** à **16:49**

bonjour
A vous lire, votre épouse a refusé la priorité de droite; votre assureur va retenir son entière responsabilité cas 30 de la convention IDA si l'adversaire est dans son couloir
Un excès de vitesse peut éventuellement être démontré si, selon le rapport de police, il existe des traces de freinage sur une longue distance
Auquel cas, il faudra refuser l'application de

cette convention qui ne vous est pas opposable

Par **jojo60240**, le **23/11/2013** à **17:02**

Non ya pas du tout de freinage ma femme a paniqué et elle a tt lâcher ces son premier accident et elle etait en agglomération a la bonne allure c.etait dans un petit village elle la vue arrive au dernier moment et la personne lui a rentre dedan

Par **chaber**, le **23/11/2013** à **18:05**

dans ce cas, la responsabilité de votre femme est engagée totalemnt